

# Vaccination contre la grippe des personnes atteintes de diabète : officine et prévention sur le territoire

Brice Mastrovito<sup>1</sup>, Alexia Lardon<sup>1</sup>, Amélie Dubromel<sup>1</sup>,  
Karen Beny<sup>1</sup>, Claude Dussart<sup>1,2</sup>

<sup>1</sup>Hospices Civils de Lyon, Pharmacie et Stérilisation Centrales, Pharmacie centrale,  
Saint-Genis-Laval, France.

<sup>2</sup>EA 4129 P2S Parcours Santé Systémique, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon,  
France.



## Contexte et objectifs

La **vaccination contre la grippe des personnes atteintes de diabète** contribue à diminuer les complications et hospitalisations. **En France, la couverture vaccinale reste inférieure à l'objectif de 75 % fixé par l'Organisation mondiale de la Santé** malgré la gratuité du vaccin. Quels sont les déterminants de la vaccination contre la grippe des personnes atteintes de diabète ? Comment les pharmaciens d'officine renforcent-ils la prévention sur le territoire ?

## Méthode

Une **revue de la littérature** a été réalisée sur trois bases de données par deux lecteurs indépendants. Les données des publications traitant de prévention contre la grippe et de diabète, relatives aux déterminants, ainsi qu'aux missions des pharmaciens liées à la vaccination ont été recueillies. A partir de cette revue de la littérature, un travail autour de la **conceptualisation du parcours de vaccination** des personnes atteintes de diabète en France **et des interventions du pharmacien d'officine** a été réalisé.

## Résultats

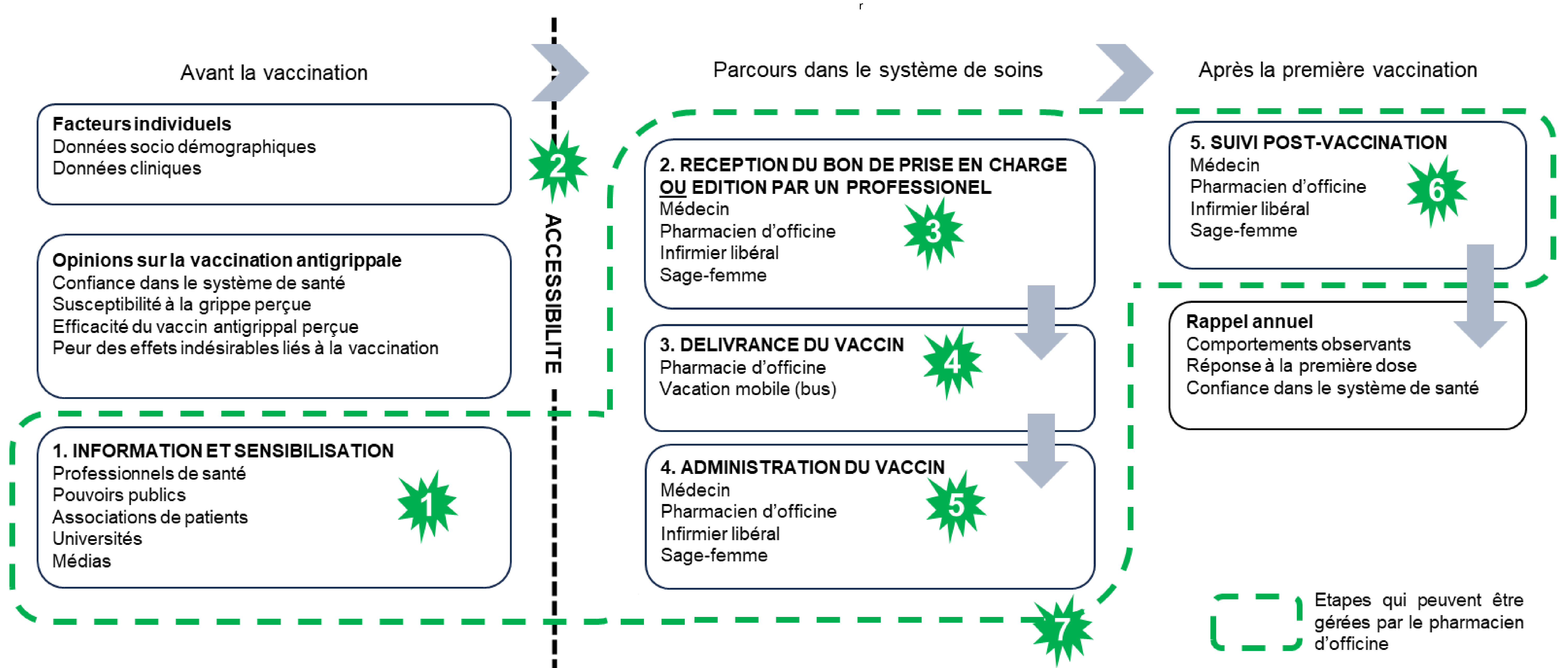


Fig. Parcours de vaccination des personnes atteintes de diabète en France et cartographie des interventions du pharmacien d'officine

Tab. Comment les interventions du pharmacien d'officine dans le parcours de vaccination contribuent-elles à renforcer la prévention sur le territoire ?

Le pharmacien d'officine...	Comment ?
<b>1</b> Informe et sensibilise à la vaccination	En mettant à disposition des brochures, affiches et en échangeant directement avec les personnes atteintes de diabète lorsqu'elles sont amenées à se rendre à l'officine pour la délivrance de leur traitement
<b>2</b> Est facilement accessible	Grâce à la présence de plus de 20 000 officines sur le territoire et une réglementation relative à l'installation qui a pour objectif d'assurer un maillage territorial optimal afin de garantir l'accès à des soins de proximité, ainsi qu'à l'amplitude horaire importante que couvre les officines
<b>3</b> Peut éditer le bon de prise en charge	En éditant directement le bon de prise en charge aux personnes qui n'ont pas été identifiées ou invitées par l'Assurance Maladie
<b>4</b> Peut délivrer le vaccin	En tant que professionnel de santé habilité à délivrer des médicaments, le pharmacien est le seul à pouvoir stocker et fournir le vaccin contre la grippe saisonnière
<b>5</b> Peut administrer le vaccin	Depuis 2019, les pharmaciens d'officine formés peuvent administrer le vaccin contre la grippe saisonnière, ainsi c'est 4,75 millions de vaccins grippe qui ont été injectés en officine pour la campagne 2021-2022
<b>6</b> Assure le suivi post-vaccination	En étant responsable de la surveillance post-injection et de la remontée des effets indésirables auprès des autorités de santé
<b>7</b> Simplifie le parcours de vaccination	En étant un point unique pour l'information et la sensibilisation des personnes, l'édition du bon de prise en charge, la délivrance du vaccin, l'administration du vaccin, et le suivi post-vaccination

## Conclusions

Avec l'essor des vaccinations en officine, et notamment celle contre la grippe saisonnière, **le pharmacien** est désormais **identifié en tant qu'acteur majeur de la vaccination sur le territoire**. Son implantation stratégique à travers **le maillage territorial des officines**, allié à une connaissance approfondie de sa patientèle, le positionne idéalement pour renforcer la prévention et la sensibilisation à la vaccination antigrippale chez les personnes atteintes de diabète et plus largement chez les populations à risques. **L'officine** s'inscrit ainsi de plus en plus comme **lieu de référence** pour la prévention et la gestion des maladies chroniques, la promotion et l'éducation de la santé, **l'accompagnement des patients dans leur parcours de soins**, et la coordination avec les autres professionnels de santé. Les pharmaciens sont donc des acteurs de santé publique incontournables, au service des patients et de la santé des territoires.